

Lucerne, le 3 mars 2015

Aux actionnaires de Mobimo Holding AG

## **Invitation à la 15<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire**

Jeudi 26 mars 2015, à 17 h 00 (ouverture des portes: 16 h 30)

BCV Concert Hall, Voie du Chariot 23, 1002 Lausanne Flon

### **Ordre du jour de l'Assemblée générale**

- **Allocution de bienvenue**
- **Développements de sites: un défi**  
*Paul Rambert, vice-président du CA de Mobimo Holding AG*
- **Présentation du rapport de gestion et perspectives**
- **Constatations à l'intention de l'Assemblée générale**

### **Points à l'ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

#### **1. Rapport annuel et comptes annuels de Mobimo Holding AG ainsi que comptes consolidés de l'exercice 2014; rapport de rémunération, réception du rapport de l'organe de révision**

##### **1.1 Approbation du rapport annuel et des comptes annuels de Mobimo Holding AG ainsi que des comptes consolidés de l'exercice 2014**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels de Mobimo Holding, de même que les comptes consolidés de l'exercice 2014.

##### **1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération de l'exercice 2014. Ce vote est consultatif et a lieu une fois par an.

##### **1.3 Vote consultatif sur le rapport sur les contributions à des institutions sociales et politiques**

Le Conseil d'administration propose un budget de 50 000 CHF au maximum pour les contributions aux institutions sociales et politiques pendant l'année 2015.

## 2. Répartition du bénéfice de Mobimo Holding AG

### 2.1. Proposition d'affectation du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice comme suit:

- distribution de 9.50 CHF par action en provenance des réserves issues d'apports en capital;
- Report à nouveau: 264 830 463.73 CHF\*)

### 2.2. Origine

|   | en milliers CHF |
|---|-----------------|
| Bénéfice reporté                                    | 219 548         |
| Bénéfice de l'exercice                              | 45 283          |
| Dissolution de réserves issues d'apports en capital | 59 073*)        |
| <b>Total à disposition de l'Assemblée générale</b>  | <b>323 903</b>  |

|   | en milliers CHF |
|---|-----------------|
| (i) Versement d'un dividende de 9.50 CHF par action issu des apports en capital | 59 073*)        |
| (ii) Report à nouveau   | 264 830         |
| <b>Proposition d'utilisation du bénéfice</b>                                    | <b>323 903</b>  |

|   | en milliers CHF |
|---|-----------------|
| Distribution totale                               | 59 073          |
| ./. part des réserves issues d'apports en capital | - 59 073        |
| Part des autres réserves                          | 0               |

\*) Les actions détenues en propre au moment de la décision de l'Assemblée générale relative au versement du dividende ne donnent pas droit à celui-ci.

Le montant définitif de la dissolution des réserves issues d'apports en capital et leur distribution dépendent du nombre d'options exercées, de la part d'actions propres et des actions donnant droit au dividende, émises en conséquence à la date de distribution. Si toutes les options exerçables à cette date n'ont pas été exercées, ou si Mobimo détient à cette date des actions propres, la dissolution ou la distribution issue des apports en capital est réduite d'autant.

## 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'accorder la décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2014.

## 4. Renouvellement du capital autorisé

Le Conseil d'administration propose de **renouveler** le **capital autorisé** actuellement disponible et d'être autorisé à augmenter en tout temps le capital-actions dans un délai maximum de deux ans par l'émission de 1 141 150 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 29.00 CHF chacune, à 33 093 350.00 CHF au maximum, et propose pour cette raison de modifier partiellement les statuts de la manière suivante:

Capital autorisé

«Article 3a:

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps dans un délai maximum de deux ans le capital-actions de la société d'un montant de 33 093 350.00 (trente trois millions quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante francs) au maximum, par l'émission de 1 141 150 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 29.00 CHF chacune. Les augmentations par prise ferme et par montants partiels sont autorisées.»

(les al. 2, 3 et 4 restent inchangés)

## 5. Elections

### 5.1. Election individuelle des membres du Conseil d'administration et de son président

Le Conseil d'administration propose d'élire les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'administration et en tant que président du Conseil d'administration jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire:

- a) Election de Daniel Crausaz en tant que membre du Conseil d'administration.
- b) Election de Brian Fischer en tant que membre du Conseil d'administration.
- c) Election de Bernard Guillelmon en tant que membre du Conseil d'administration.
- d) Election de Wilhelm Hansen en tant que membre du Conseil d'administration.
- e) Election de Peter Schaub en tant que membre du Conseil d'administration.
- f) Election de Peter Barandun en tant que nouveau membre du Conseil d'administration.
- g) Election de Georges Theiler en tant que membre et président du Conseil d'administration.

## **5.2. Election des membres du comité de rémunération (Nomination & Compensation Committee)**

Le Conseil d'administration propose d'élire les membres du Conseil d'administration suivants en tant que membres de la commission de rémunération lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire:

- a) Election de Bernard Guillelmon.
- b) Election de Wilhelm Hansen.
- c) Election de Peter Schaub.

## **5.3. Election de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose d'élire KPMG AG, Lucerne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2015.

## **5.4. Election du représentant indépendant des droits de vote**

Le Conseil d'administration propose de nommer Grossenbacher Rechtsanwälte AG, Zentralstrasse 44, 6003 Lucerne en tant que représentant indépendant des droits de vote jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

## **6. Approbation de la rémunération totale des membres du Conseil d'administration et des personnes proches**

### **6.1. Approbation de la rémunération fixe des membres du CA**

Le Conseil d'administration propose un montant total de 1300 000 CHF destiné à la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration pour la période allant d'aujourd'hui à l'Assemblée générale ordinaire 2016.

### **6.2. Approbation de rémunérations supplémentaires des membres du CA ou des personnes proches**

Le Conseil d'administration propose un montant total de 200 000 CHF destiné aux rémunérations supplémentaires des membres du Conseil d'administration ou de leurs personnes proches pour la période allant d'aujourd'hui à l'Assemblée générale ordinaire 2016.

## **7. Approbation de la rémunération totale des membres de la Direction**

### **7.1. Approbation de la rémunération non liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2016**

Le Conseil d'administration propose un montant total maximum de 2 800 000 CHF destiné à la rémunération non liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2016.

### **7.2. Approbation de la rémunération liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2015 (payable en 2016)**

Le Conseil d'administration propose un montant total maximum de 2 800 000 CHF destiné à la rémunération liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2015.

## **8. Départ de Paul Rambert du Conseil d'administration**

## **9. Divers**

## **Indications d'ordre général**

### **Cartes d'admission et droits de vote**

Les actionnaires de Mobimo Holding AG inscrits au registre des actions en qualité de détenteurs de droits de vote reçoivent un coupon-réponse servant à leur inscription et donnant également la possibilité d'octroyer par voie électronique des procurations et des instructions au représentant indépendant des droits de vote. Les actionnaires qui sont déjà enregistrés sur Sherpany, reçoivent comme invitation à l'Assemblée Générale un email et peuvent se procurer tous les documents se trouvant sur la plateforme Web Sherpany.

Bénéficient du droit de vote tous les actionnaires inscrits au registre des actions de Mobimo Holding AG en date du 16 mars 2015. Les actionnaires recevront les cartes d'admission et le matériel de vote pour l'Assemblée générale après le renvoi de l'inscription à Mobimo Holding AG. Aucune mutation ne sera entreprise dans le registre des actions du 17 au 27 mars 2015. En cas de vente d'actions indiquées sur la carte d'admission, l'actionnaire vendeur perd son droit de vote pour lesdites actions. La carte d'admission et le matériel de vote qui lui ont été envoyés devront alors être rectifiés en conséquence par le bureau des actions avant la tenue de l'Assemblée générale. Les droits de vote de l'actionnaire acquéreur et tous les droits connexes restent suspendus pendant cette période.

### **Octroi de procurations**

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter comme suit:

- par le représentant indépendant des droits de vote Grossenbacher Rechtsanwälte AG, Zentralstrasse 44, 6003 Lucerne (au moyen du formulaire d'instructions figurant sur le coupon-réponse ou de la plateforme électronique Sherpany); L'octroi de procurations et l'envoi d'instructions peuvent être opérés après enregistrement sur la plateforme électronique Sherpany jusqu'au 24 mars 2015;
- par l'intermédiaire de toute autre personne physique ou morale ayant une procuration valide (au moyen d'une procuration écrite accompagnant la carte d'admission).

Sauf instructions expresses de votre part, le représentant s'abstiendra de voter, conformément à l'art. 10, al. 2 ORAb.

### **Documents**

Le rapport de gestion 2014 avec le rapport annuel, les comptes annuels, le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision sont disponibles pour consultation depuis le 12 février 2015 au siège de Mobimo Holding AG, Rütligasse 1, 6000 Lucerne et peuvent y être commandés.

## Généralités

Nous recommandons à tous les actionnaires de faire usage de leurs droits et d'exercer leur droit de vote à l'AG soit personnellement, soit par représentation.

Les éventuelles propositions des actionnaires doivent être transmises par écrit d'ici au 20 mars 15 au plus tard à Mobimo Holding AG, Rütligasse 1, 6000 Lucerne, à l'attention de Monsieur Othmar Som.

A l'issue de l'Assemblée générale, nous vous convions à l'apéritif dînatoire qui se tiendra au restaurant Le Club (vis-à-vis du BCV Concert Hall, Lausanne Flon). Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du coupon-réponse ci-joint.

Lucerne, le 3 mars 2015

Pour le Conseil d'administration de Mobimo Holding AG:

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Theiler', with a large, stylized flourish extending from the bottom left.

Georges Theiler